

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	17

Date de la convocation

10.12.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 17 décembre,

À 20 heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

Adjointes au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Jérémy BONIOL, M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Louise PERROTIN, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT.

Absents /Excusés : Mme. Claudie BLANC, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°57/2024

Objet : Ouverture d'un ALSH extrascolaire dans les locaux de l'école de Cucuron pendant les vacances de février 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'incertitude de la tenue d'un centre aéré par l'association Li gri gri pendant les vacances de février 2025.

Ainsi, il est proposé d'engager les démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un ALSH extrascolaire dans les locaux de l'école de Cucuron dont l'animation et la gestion seront assurées par la commune.

Sous réserve des possibilités d'ouverture, le Conseil Municipal sera saisi à nouveau pour la prise de décision et pour l'approbation d'un règlement de fonctionnement rédigé avec l'accompagnement de la CAF de Vaucluse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un ALSH extrascolaire dans les locaux de l'école de Cucuron dont l'animation et la gestion seront assurées par la commune.

Précise que, sous réserve des possibilités d'ouverture, le Conseil Municipal sera saisi à nouveau pour la prise de décision.

Précise que, sous réserve des possibilités d'ouverture qu'un règlement de fonctionnement sera rédigé avec l'accompagnement des services de la CAF lequel sera présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Dit, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal de l'année 2025.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Fait à Cucuron, le 19.12.2024

Le Maire

Philippe EGG

**La secrétaire de séance
Mme Anne-Marie DAUPHIN
2^{ème} Adjointe**



Publiée le :